

L'inaction n'est plus une option !

Votre Fédération au cœur du dialogue avec les cabinets ministériels pour notre secteur !

Ouverture d'un travail de concertation sur le cadre juridique applicable aux soins esthétiques.

Madame la Ministre Simonet Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, a été sensibilisée par notre secteur qui représente l'entrepreneuriat féminin. Mais aujourd'hui, les constats sont clairs : il ne s'agit plus de réfléchir, il faut agir ! Monsieur le Ministre Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation a compris notre inquiétude de voir notre profession discréditée.



Laurence Wuylens
Présidente UNEB

www.UNEB.be

Nous refusons catégoriquement de voir notre profession dévalorisée par un accès facilité via un Jury central totalement dépassé et déconnecté des réalités du terrain. Ce système permet à des personnes insuffisamment qualifiées d'exercer, au mépris des exigences, des compétences et des responsabilités que notre métier impose.

Notre métier est en pleine mutation avec de nouvelles spécialisations, des formations diplômantes et valorisées sont indispensables ! L'accent doit être mis sur la formation continue et l'expertise professionnelle. Nous exigeons une réforme immédiate et en profondeur des modalités d'accès à la profession. Sans action rapide, c'est l'ensemble de notre secteur qui en paiera le prix.

Un modèle à bout de souffle : le Jury central ne répond plus aux réalités de notre métier

Depuis plusieurs années, l'UNEB alerte le secteur : le Jury central ne répond plus aux exigences du métier. Il représente une atteinte directe à la crédibilité de notre secteur, une concurrence déloyale envers les professionnels formés et un risque réel pour la qualité des services proposés. Les cabinets ministériels ont reconnu l'urgence de garantir un haut niveau de compétence professionnelle, tout en assurant un accès à la profession strictement encadré et en phase avec les réalités de terrain.

Entre promesse esthétique et incertitude réglementaire, qu'en est-il des nouvelles technologies ?

Le cadre légal actuel définissant la profession et les actes utilisant les nouvelles technologies repose sur une définition dépassée des soins

esthétiques non médicaux. Ce décalage entretient un flou juridique qui fragilise l'ensemble de la profession et génère une insécurité tant pour les praticiens que pour les consommateurs.

Conséquence ?

Notre profession est fragilisée et cela alimente un marché parallèle risqué : des pseudo-professionnels, des formations lights et des appareils non conformes vendus.

Un travail de concertation sur le cadre juridique applicable aux soins esthétiques est plus que nécessaire. L'UNEB a participé à une réunion organisée par le SPF Santé et le Conseil Supérieur des Médecins afin de défendre les compétences des esthéticien.ne.s bien formé.es pour qu'ils/elles puissent continuer à utiliser certaines technologies en toute légalité.

Les cabinets ministériels ont reconnu la réalité du problème rencontré par notre secteur, mais également la tension existante entre le monde médical et le monde esthétique due à ce flou juridique. Il est important que cette problématique soit traitée au niveau fédéral afin d'éviter toute fragmentation réglementaire.

Ils ont également insisté sur l'importance d'un travail en concertation entre les organisations représentatives francophones, à savoir l'UNEB, et néerlandophones, à savoir Besko afin de porter une position commune.

L'UNEB est également soutenue par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME et par les cabinets ministériels afin d'avancer dans les concertations sur le cadre juridique applicable aux soins esthétiques.

Les missions de l'UNEB sont nombreuses mais son objectif est de mettre en place l'encadrement des métiers de la beauté et du bien-être.

L'UNEB prend position : vous soutient, vous défend !

Les professionnels compétents souhaitent exercer dans un cadre clair et sécurisé : un horizon clair est indispensable. L'UNEB souhaite que ses préoccupations se transforment en actions et réponses concrètes. Nous en avons assez du dialogue à sens unique qui s'est installé.

L'UNEB SOUHAITE :

- Une clarification et modernisation du cadre réglementaire ;
- La suppression du Jury central et son remplacement par la Validation des compétences (<https://www.validationdescompetences.be/metier/estheticien>);
- Des formations structurées avec des attestations de compétences précises validées par un organisme officiel afin d'attester des compétences pour l'utilisation de nouvelles technologies ;
- La révision du Profil Métier (SFMQ),...

Les missions de l'UNEB sont nombreuses mais son objectif est de mettre en place l'encadrement des métiers de la beauté et du bien-être et de renforcer la qualité des compétences des praticien.ne.s.

Sa volonté est de crédibiliser l'ensemble de ces métiers auprès du grand public. ●

DERRIÈRE CHAQUE GESTE, DES HEURES DE FORMATION !

Soyez un.e esthéticien.ne certifié.e reconnu.e par votre fédération !

Votre beauté confiée à un.e professionnel.le qualifié.e





Membre qualifié accrédité
UNEB
UNION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE ET DU BIEN-ETRE




Une adhésion, une reconnaissance, plus d'opportunités, 90€ suffisent pour officialiser votre expertise !

www.uneb.be

